



Dossiers présentés au CCU

de la Ville de Mont-Tremblant

Lundi 14 avril 2025 à 9 h

ÉTUDE PLAN IMAGE

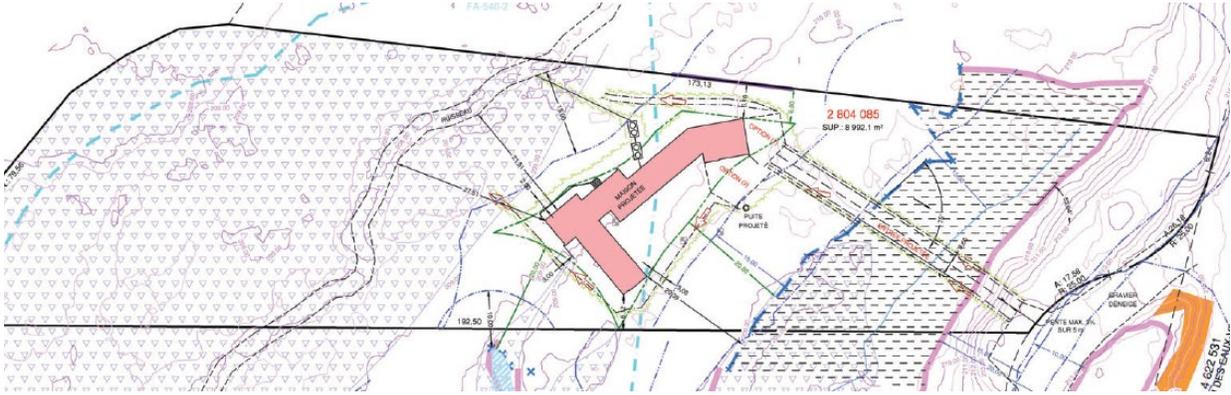
5 Demande 2025-EPI-038 — Projet intégré — Rue Émond — Lot 3 278 340



USAGE CONDITIONNEL

6 Demande 2024-UC-209 — Habitation unifamiliale — Chemin des Eaux-Vives — Lot 2 804 085

Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur un terrain localisé dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant.

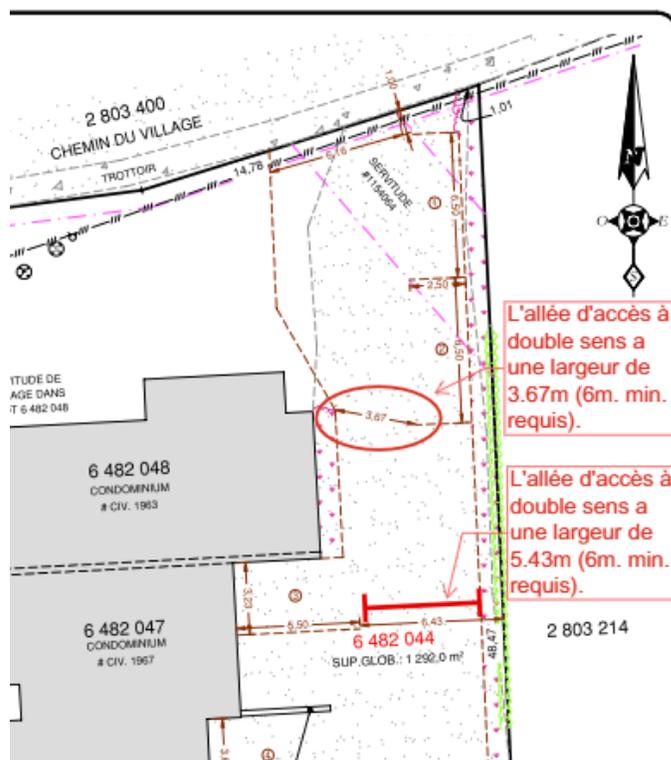


DÉROGATIONS MINEURES

7 Demande 2024-DM-246 — Aire de Stationnement — 1963, chemin du Village

Autoriser une allée de circulation dont la largeur :

- sur une section de celle-ci est de 3,67 m plutôt que d'un minimum de 6 m;
- sur une autre section est de 5,43 m plutôt que d'un minimum de 6 m.



7.1 Demande 2024-PIIA-110 — Régularisation travaux — 1963, chemin du Village



8 Demande 2025-DM-004 — Lotissement — 165, allée de la Sapinière

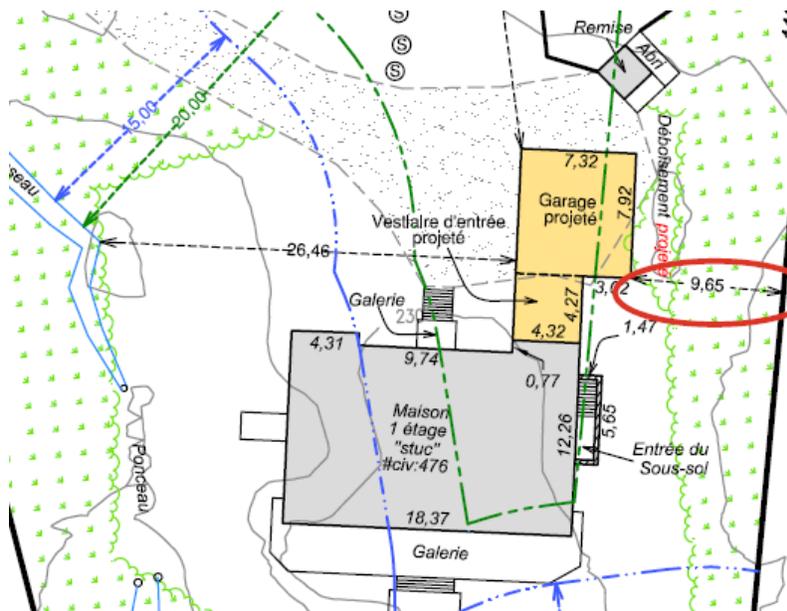
Autoriser la création d'un lot d'une largeur de 22,7 m plutôt que d'un minimum de 50 m;
Autoriser la création d'un second lot :

- dont le terrain ne peut pas contenir un quadrilatère de 40 m par 75 m;
- d'une largeur de 22,69 m plutôt que d'un minimum de 50 m.

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et que la Ville les rendent publics.

9 Demande 2025-DM-061 — Garage — 476, chemin Desmarais

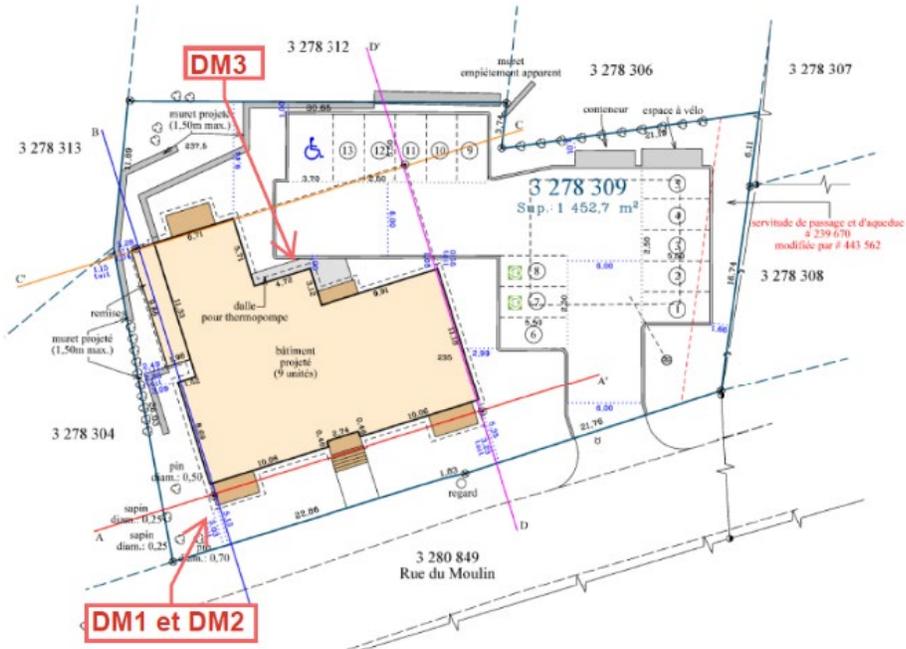
Autoriser un garage intégré situé à 9,65 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale.



10 Demande 2025-DM-062 — Implantation du bâtiment — 598-604, rue du Moulin

Autoriser :

- un bâtiment multifamilial à 5,13 m plutôt qu'à 6 m de la ligne avant qui empiète de 0,87 m dans la marge avant ;
- un avant-toit qui empiète de 2,97 m plutôt qu'un maximum de 2 m dans la marge avant ;
- une aire d'isolement de 1 m plutôt qu'un minimum de 2,5 m.



10.1 Demande 2025-PIIA-063 — Multilogement (9) — 598-604, rue du Moulin



11 Demande 2025-DM-071— Agrandissement — 914, rue Beattie

Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal :

- entraînant un rapport bâti/terrain de 26,6 % plutôt que d'un maximum de 25 % ;
- dont la superficie sur pilotis représente 57 % plutôt que 20 % de la superficie du bâtiment principal.

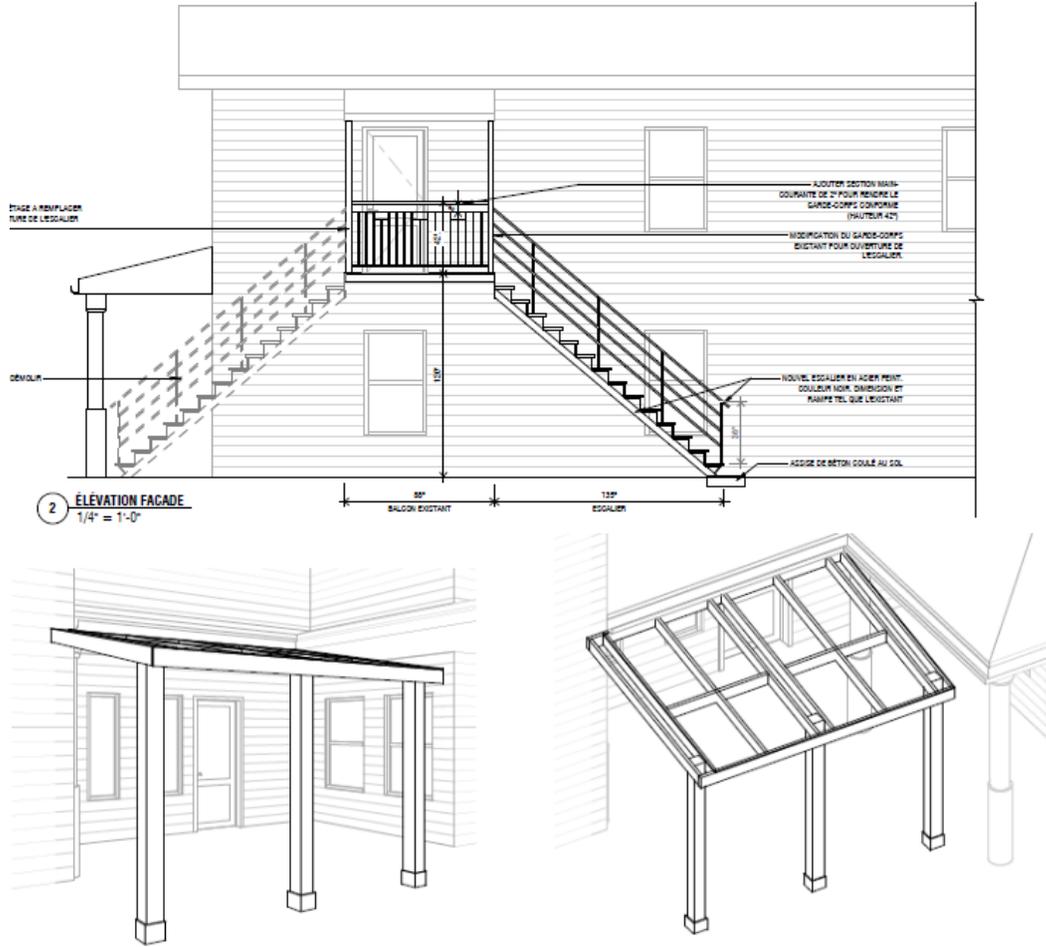


PIIA

12 Demande 2025-PIIA-025 — Enseigne — Amélie Queneville Esthétique — 447, rue Léonard

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et que la Ville les rendent publics.

13 Demande 2025-PIIA-053 — Rénovation — 956-958, rue Labelle



14 Demande 2025-PIIA-059 — Rénovation extérieure — PFK — 109-111, montée Ryan



15 Demande 2025-PIIA-064 — Multilogement jumelés — Terrain 15 — Rue Cantouque — Lots 6 615 697



15.1 Demande 2025-PIIA-065 — Multilogement jumelés — Terrain 16 — Rue Cantouque — Lots 6 615 698



16 Demande 2025-PIIA-066 — Multilogement isolés — Terrain 17 — Rue Cantouque — Lot 6 615 699

